



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 janvier 2019

Soixante-treizième session  
Point 178 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2018

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/73/466)]

### 73/217. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral,

1. *Décide* d'inviter le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*62<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 2018*

